



LIBERTÉ DES MÉDIAS

Le droit à la liberté d'expression et la liberté des médias, protégés par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, sont des piliers de la sécurité démocratique en Europe. Le Conseil de l'Europe agit en faveur d'un environnement respectueux de la liberté d'expression, fondé sur des garanties juridiques assurant l'indépendance et la diversité des médias ainsi que la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias.

Brève présentation des dernières
lignes directrices et activités du
Conseil de l'Europe pour promouvoir la
liberté d'expression dans les médias

Fiche
thématique

Société de
l'information

www.coe.int/freedomofexpression

Mesurer les défis

Dans ses rapports annuels « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit », le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe analyse la **liberté d'expression dans les États membres** sous l'angle des garanties juridiques, de la protection des journalistes et autres acteurs des médias, de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, et de la liberté d'expression sur internet. Ces rapports réguliers dégagent des tendances et offrent des recommandations spécifiques.

Depuis avril 2015, la **Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes** collecte et diffuse des informations et des alertes de la société civile sur les menaces les plus graves pesant sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe, en collaboration avec plusieurs organisations partenaires.

Identifier les risques

Le Conseil de l'Europe a commandé plusieurs études et rapports sur différents aspects de la liberté des médias.

L'étude « **Le journalisme à l'épreuve** » (2015) souligne l'augmentation du nombre de décès parmi les journalistes, les agressions physiques, les actes d'intimidation, le harcèlement judiciaire, l'emprisonnement, la censure, les campagnes de dénigrement et les pressions financières.

Le rapport « **Liberté d'expression et diffamation** » (septembre 2016) analyse la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Il montre comment les lois contre la diffamation, si elles protègent la réputation de manière excessive et imposent des mesures de réparation ou des sanctions trop sévères, peuvent avoir un effet dissuasif sur la liberté d'expression et le débat public.

L'étude « **Journalistes sous pression** » (avril 2017), conduite auprès de 940 journalistes et fournisseurs d'informations dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe et au Bélarus, analyse la fréquence et les effets des pressions subies par les journalistes.

Les rapports « **Défis et perspectives pour les médias et le journalisme d'information à l'ère du développement des médias numériques, mobiles et sociaux** » (2016) et « **Couverture médiatique de la "crise des réfugiés" : perspective européenne** » (2017) examinent des aspects particuliers de la liberté des médias.

Renforcer les normes

Le Conseil de l'Europe a élaboré un vaste ensemble de normes en faveur de la liberté des médias, qui couvrent des thèmes tels que la lutte contre le discours de haine, la promotion d'une culture de tolérance, l'égalité des femmes et des hommes, la gouvernance des médias de service public ou la sécurité des journalistes.

Par exemple, la **Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias** (2013) appelle à combattre les stéréotypes sexistes et la violence fondée sur le genre dans les médias et prône l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision, l'accès aux responsabilités et la représentation dans les médias.

La **Recommandation sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias** (2016) propose aux États membres des lignes directrices concrètes dans les domaines de la prévention, de la protection, des poursuites et de la promotion de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation.

Renforcer les capacités des États membres

Au cours des dix dernières années, le **programme du Conseil de l'Europe sur la société de l'information** a mis en œuvre plus de vingt projets destinés à promouvoir la liberté de la presse dans les États membres et dans les pays partenaires. L'objectif est de favoriser un environnement propice à la liberté d'expression en tenant compte des défis liés à l'évolution du paysage médiatique. Ces projets offrent une expertise et une assistance en matière de droits de l'homme aux acteurs des médias et des nouveaux médias, ainsi que des orientations aux gouvernements et autorités de régulation des pays concernés.

Depuis 2016, un dialogue spécial a été instauré avec les **mécanismes nationaux des droits de l'homme pour mieux protéger les journalistes**. Ce dialogue avec des institutions de médiation, des commissaires à la presse et des organisations non gouvernementales est axé sur l'échange de bonnes pratiques et le renforcement des capacités nationales pour promouvoir la sécurité des journalistes.

Encourager les partenariats

Lors de la conférence « **Médias de service public et démocratie** », coorganisée par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne de radio-télévision et le Parlement tchèque en novembre 2016 à Prague, les débats ont porté sur le rôle des parlements dans la protection des médias, ainsi que les défis actuels et futurs des médias de service public dans la région.

En mars 2017, la conférence « **Promouvoir un dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et les défenseurs de la liberté des médias** » a été organisée à Strasbourg en partenariat avec le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias.

Définir de nouvelles politiques

La réflexion politique porte également sur les moyens de garantir le pluralisme du paysage médiatique, la transparence de la propriété des médias, la diversité des contenus, le caractère inclusif des médias de service public et l'égalité des femmes et des hommes dans la couverture médiatique des campagnes électorales.

L'opacité entourant la propriété et le financement des médias et la concentration et la convergence des médias sont des obstacles au pluralisme des idées et au droit des individus à accéder aux informations et à les transmettre. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe élabore actuellement un nouvel instrument sur le **pluralisme des médias et la transparence de leur propriété**, fondé sur les bonnes pratiques dans les États membres et sur la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme.

Une couverture médiatique des élections déséquilibrée et biaisée du point de vue de la représentation des femmes et des hommes risque d'avoir une influence négative sur la perception par le public des enjeux électoraux et sur la participation des femmes/hommes dans le résultat des élections. C'est pourquoi des travaux ont été entrepris pour élaborer de nouvelles normes sur la **dimension paritaire dans la couverture médiatiques des élections**.